

Compte rendu de la séance du mardi 24 avril 2018

Présents : André ROUX, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Roseline PRADEILLES, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN, Catherine DUBOST, Christophe DONNET

Absents ayant donné procuration : Bernard CREISSENT à André ROUX, Marie-Thérèse CHAPELLE à Christophe NOURRY.

Absents : Joséphine ROBERT, Gilles DUSSART et José LOUREIRO.

Secrétaire de la séance : Régis JULIEN

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2018.

Gisèle Boutin demande que l'on rajoute à la fin du compte rendu : " Elle avait signalé que des travaux avaient lieu au-dessus de chez elle. Ces travaux dévient l'eau de ruissellement et l'envoient chez Gisèle"

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec ce rajout.

2) Contrats territoriaux- 2018-2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère poursuit sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales.

Chaque commune a dû faire le choix d'un seul projet d'aménagement et d'un projet voirie.

Le projet retenu pour la commune est l'enfouissement des réseaux rue Chon Bartas, montant des travaux 80 000 €, montant retenu par le Département 55 600 €, une subvention de 40 % a été attribuée soit 22 250 €. Ces travaux sont planifiés en 2019 avec une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour compléter les aides.

Montant des travaux de voirie : 73 380 € avec une subvention de 29 350 € (40%) accordée.

Vote 13 voix POUR

3) CNRACL

La commune adhère déjà au service qui s'est terminé en 2017, M. le Maire propose de reconduire l'adhésion au service d'aide du centre de gestion pour monter les dossiers retraite des agents de la collectivité.

Vote 13 voix POUR

4) Emprunt : achat "maison Agrinier"

Après avoir contacté plusieurs banques, il s'avère que le Crédit Agricole est celui ayant les taux d'emprunt les plus intéressants. M. le Maire propose donc d'emprunter auprès du Crédit Agricole la somme de 34 000€ (achat + travaux de démolition) sur une durée de 10 ans à un taux de 1.28%.

Christophe Donnet précise que suite à la démolition de la maison, il serait bon de restaurer les vitraux et les peintures. Il précise qu'il y a la possibilité de demander une aide financière à la Fondation du Patrimoine et au Crédit Agricole (Patrimoine de France).

Vote 13 voix POUR

5) SPANC- Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2016.

M. le Maire fait lecture du rapport qui doit être présenté en conseil municipal.

6) Elagage

M. le Maire fait un rappel de la réglementation en distribuant un schéma matérialisant l'emprise d'un chemin. Cette emprise comprend les bas-côtés, fossés et accotements.

Tous les arbres situés sur l'emprise de la chaussée doivent être coupés. La commune doit mettre en demeure les propriétaires de couper ces arbres sinon les travaux seront réalisés par les employés communaux et facturés aux propriétaires.

En pratique, les employés communaux coupent ces branches et arbres et laissent le bois sur place pour que les propriétaires puissent le récupérer.

Une information sera mise dans le prochain "7 Ponts" ainsi que la réglementation en matière de débroussaillage

7) Questions diverses

- réclamations : - lecture du courrier de M. PRADEILLES adressé à la mairie suite à la réponse de M. le Maire en date du 19 mars 2018.

- problème avec la coupe de certains arbres : rappel de la réglementation

- courrier d'une avocate de Clermont Ferrand à la demande de M. CHEVALIER

Gérard : Dépose d'une requête en annulation auprès du Tribunal Administratif de Nîmes suite à la délivrance du Permis de Construire instruit par la DDT et accordé à M. CHAPELLE Damien. Cette requête inclut également une condamnation de la commune à verser une somme de 2000€ au titre de l'article L761-1 du code de justice administrative. De ce fait la commune devra donc prendre un avocat pour être représentée au tribunal administratif.

- SIVOM : synthèse de la dernière réunion faite par Karine PASTRE

- Agenda d'accessibilité : présenté par Christophe Donnet : recensement de tous les bâtiments et ERP de la commune avec les travaux à faire pour les rendre accessibles

- GRIMP : des manœuvres à la Collégiale sont programmées

- Course de VTT : les "100 miles" le 26 juin 2018

- Aire naturelle de camping à Cocurès : elle ne fonctionne plus depuis 2002. Mme AUSSET et M. FORESTIER ont fait une demande de principe à la mairie pour la réouverture de cette aire naturelle de camping. La commune est d'accord pour l'ouverture dans la mesure où la réglementation est respectée.

- Moulin rénové de Hures la Parade : M. le Maire a assisté à l'inauguration

- "La Lozère en lettres Capitole" à Toulouse : Karine PASTRE a participé à cet événement

- Ecole : Vu le taux élevé de radon dans la cave, des travaux ont été faits par l'entreprise Chapelle : étanchéité de la dalle et création d'une ventilation. Suite à ces travaux, une deuxième mesure doit être réalisée, la commune va commander des dosimètres, les poser pendant 2 mois.

Points sur les travaux des employés communaux par Karine Pastre :

utilisées)

- rebouchage avec tout venant (310 tonnes

l'enrobé à froid pour boucher les trous. (Tonnage prévu : 15 tonnes)

- commencement de la campagne de

- travaux d'entretien à l'école

- Communauté de Communes : synthèse faite par Karine PASTRE et Christophe NOURRY

- Cérémonie du 8 mai : 9h à Bédouès et 11h à Cocurès

- Conseil Syndical Numérique (Fibre optique) : Christophe NOURRY ayant participé à cette réunion fait une synthèse. Les travaux doivent commencer en 2018.

La séance est levée à 20h

Vu le Maire

Vu le secrétaire



